

REACH s'inscrit parfaitement dans la dynamique de la stratégie de Lisbonne. Développement de la compétitivité des entreprises européennes et respect des droits des travailleurs, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, sont en effet deux éléments clés du débat autour du projet de réforme de la législation européenne sur les produits chimiques.

Cette réforme engage les acteurs politiques, sociaux et économiques à se positionner par rapport aux exigences de la société et à s'interroger sur certains de leurs modes de fonctionnement, en particulier en matière de communication et de transparence des processus décisionnels.

Perspectives

Joël Decaillon

Secrétaire confédéral, CES



Transparence et responsabilité sociale

Au niveau syndical, REACH pousse les organisations de travailleurs à encore approfondir leur réflexion autour de la notion de "qualité" de l'emploi, comme le rappelle le slogan *More and better jobs* sous lequel la Confédération européenne des syndicats (CES) a défilé à Bruxelles le 19 mars 2005.

Le défi posé au mouvement syndical par la mondialisation n'est-il pas en effet de réussir à défendre l'emploi, dans un espace européen confronté à des taux de chômage importants, tout en maintenant des exigences fortes quant aux conditions de travail et à la nature des nouveaux emplois créés ?

Sur ce dernier point, force est de constater que le syndicalisme est confronté à des transformations dans l'organisation du travail et du salariat qui lui posent problème. J'évoquerai un exemple que je connais bien, celui du secteur de l'électricité en France. Ce secteur est confronté de plus en plus au phénomène de la sous-traitance qui place l'organisation syndicale face à un certain nombre de contradictions.

Ainsi, chez EDF la mobilisation des travailleurs a permis de maintenir des emplois avec des statuts élevés mais n'a pu éviter le recours de plus en plus massif à la sous-traitance pour assurer les travaux les plus dangereux comme, par exemple, le nettoyage des réacteurs nucléaires par des travailleurs intérimaires. Cette prise de risque maximale par les travailleurs les plus vulnérables confronte le mouvement syndical à un défi majeur et interroge l'entreprise quant à ses responsabilités sociales.

La concrétisation de ce principe de responsabilité sociale des entreprises passe par la mise en œuvre d'instruments d'information et de transparence. REACH, quand il sera adopté, sera un de ces instruments.

L'opinion publique réclame désormais cette transparence des processus décisionnels, non seulement de la part des autorités mais également des acteurs socio-économiques.

Cette exigence de transparence, qui figure au cœur de la réforme REACH, remet en cause le principe de confidentialité des données. L'industrie doit désormais, comme l'exige l'opinion publique, mieux informer ses travailleurs et les consommateurs tout au long du processus industriel.

De plus, comme souligné par le Comité exécutif de la CES dans sa déclaration sur REACH, les syndicats européens soutiennent fortement le principe du renversement de la charge de la preuve des autorités vers l'industrie et donc l'approche par les volumes plutôt que par les risques dans la phase d'enregistrement.

Ne pas brader les droits des travailleurs

Inscrit dans la stratégie de Lisbonne, REACH encourage par ailleurs une réflexion nouvelle sur la notion de compétitivité. Si le mouvement syndical est favorable à un renforcement de la compétitivité des entreprises européennes, il pose en préambule un certain nombre de conditions en termes de santé publique et de santé au travail. La course à la compétitivité ne saurait en effet menacer les droits des travailleurs à la santé et la sécurité qui, rappelons-le, figurent au cœur du mouvement syndical depuis sa naissance.

En ce qui concerne plus particulièrement l'industrie chimique, cela signifie que quand une substance met en danger les travailleurs qui la produisent, il faut la retirer. Il n'y a pas de justification de compétitivité qui peut légitimer le maintien d'un produit nocif pour la santé des travailleurs. Le monde syndical n'acceptera en tout cas jamais de poser le débat en ces termes.

La coopération entre la CES et les fédérations européennes d'industries et confédérations nationales, bien que parfois difficile, a prouvé qu'elle était efficace. Le mouvement syndical a pu parler d'une même voix et est parvenu, grâce à cela, à être entendu.

Cette concertation intra-syndicale et le dialogue entre représentants des travailleurs, de l'industrie et des autorités européennes sont indispensables car la norme ne peut pas tout régler. L'implication et les initiatives des employeurs et des syndicats afin d'obtenir les meilleurs standards de santé et de sécurité est une condition nécessaire à la mise en oeuvre de la réforme de la législation européenne sur les substances chimiques.

La CES demande donc que les représentants des travailleurs soient membres de la future agence européenne des substances chimiques, qui sera installée à Helsinki. Un dialogue social permanent et constructif entre les partenaires sociaux, aux niveaux européen et national, sera une condition essentielle à la réussite de REACH. ■

